



2.10 Fiche d'information : Protection de la vie privée et utilisation des vestiaires

Idéalement, les clubs et organisations élaborent une politique relative à l'utilisation des vestiaires et des douches afin de réduire les risques d'écart de conduite ou d'abus entre enfants ou entre adultes et enfants. Les enfants sont particulièrement vulnérables dans ces zones car ils sont à divers stades de déshabillage et sont moins surveillés qu'à d'autres moments.

Orientations générales

1. Vérifiez quelles sont les installations disponibles et si elles sont réservées à l'usage exclusif des enfants ou partagées avec le grand public et des adultes.
2. Lorsque les installations sont utilisées à la fois par des adultes et des enfants, il devrait y avoir un accès à des vestiaires, des zones de douche et des toilettes séparés. Si ce n'est pas le cas, une surveillance supplémentaire sera nécessaire, ou les enfants devront être invités à se changer avant d'arriver.
3. Pour les activités mixtes, des installations séparées doivent être disponibles pour les garçons et les filles.
4. Si un enfant se sent mal à l'aise à l'idée de se changer ou de prendre une douche en public, aucune pression ne doit être exercée sur lui pour qu'il le fasse. Au lieu de cela, il / elle devrait être encouragé(e) à se changer à la maison.
5. Le personnel adulte et les bénévoles ne doivent pas se changer ni se doucher en même temps que les enfants utilisant les mêmes installations et ne doivent en aucun cas se trouver dévêtus devant les enfants.
6. Les bénévoles et le personnel ne devraient pas être autorisés à utiliser des téléphones portables ou des équipements avec possibilité d'enregistrement vidéo. Il faudrait dissuader les enfants d'utiliser un téléphone, car en interdire l'utilisation pourrait s'avérer contre-productif, bien que cet aspect puisse être convenu dans les codes de comportement. Si les enfants sont autorisés à utiliser un téléphone, il convient de les informer sur une utilisation sûre et acceptable.
7. Les parents devraient être dissuadés d'entrer dans les vestiaires, sauf en cas d'absolue nécessité. Dans de telles circonstances, seul un parent du même sexe que les enfants peut entrer dans les vestiaires et il / elle doit en informer préalablement l'entraîneur. Au moins un membre de l'équipe d'entraîneurs du même sexe que les enfants doit accompagner le parent.

8. Le personnel adulte et les bénévoles, en particulier ceux du sexe opposé, ne devraient pas être présents dans les vestiaires lorsque les enfants sont déshabillés.

Dans les cas où les enfants doivent partager les mêmes installations que des adultes, les risques peuvent être réduits par les mesures suivantes :

- Négocier un espace séparé ou des horaires réservés uniquement pour les enfants.
- Mettre en place une « zone d'équipe », où les membres de l'équipe se changent ensemble.
- Demander aux enfants de se changer à la maison.

Supervision

Si une utilisation mixte du vestiaire par des adultes et des enfants est inévitable, au moins deux membres du personnel ou des bénévoles (du même sexe que les enfants) devraient superviser le groupe. Il est important que le personnel et les bénévoles tentent de trouver un équilibre entre le besoin de surveillance par un adulte et le droit des enfants à la vie privée. Par exemple, il n'y a pas besoin d'observer les enfants dans les douches.

En particulier, les superviseurs devraient être vigilants à toute forme de harcèlement ou à l'utilisation du téléphone portable par les enfants pour prendre des photos. Le cas échéant, il faut parler aux enfants et signaler l'incident à l'entraîneur ou à la personne de référence en matière de sauvegarde, car ces incidents peuvent être un signe qu'il est nécessaire d'améliorer la sensibilisation.

Les parents peuvent surveiller leurs propres enfants ou, avec l'accord du club / de l'organisation, d'autres enfants. S'ils supervisent d'autres enfants, il est important de s'assurer qu'ils ont bien signé et compris le code de conduite général pour tout le personnel et les bénévoles.